

121-08-84 121-08-84
Durée de congé spécial puis pendant la
période considérée

Mme S./-

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICES - SOLIDARITE

BULLETIN DE NOTES

Nota :

I. INDICATIONS A FOURNIR PAR LE DEPARTEMENT DU PERSONNEL

1. Nom du Fonctionnaire	N° Matricule	Grade	Intitulé	Indice
	113011		Stagiaire	1068
2. Département et Service	Filiation			
MEPRN / SEE / SNE				
Date et lieu de Naissance	Date d'engagement	Période sur laquelle porte la rapport		
15-12-54 B.A. Daki	12-08-84	du au		
6. Titres universitaires et distinctions honorifiques considérée	Durée de congé spécial pris pendant la période considérée			
a) Avec certificat médical				
b) Sans certificat médical	Non			
4. Sanctions encourues par le Fonctionnaire pendant la période considérée :	Non			
5. Modification du statut ou de la rémunération du Fonctionnaire pendant la période considérée :	Non			
6. Titres universitaire et distinctions honorifiques :	H/B			

II. RAPPORT DU (OU DES) CEF (S) RESPONSABLE (S)

1. Principales tâches exécutées pendant la période considérée y compris les missions:
2. Conduits dans le service

- a) Etes-vous satisfaits de la personnalité et la conduite du Fonctionnaire : Oui
- b) La conduite du Fonctionnaire répond-elle aux normes exigées : Oui

3 - Evaluation du Travail

- élevé*
- a) Qualité : *Bonne*
- b) Volume du travail : *élevé*
- c) Initiative : *Bonne*
- d) Faculté d'adaptation et relation avec les tiers : *très Bonne*
- e) Aptitude à travailler avec le minimum de contrôle : *très Bonne*
- f) Aptitude à collaborer avec d'autres fonctionnaires
- g) Aptitude à assurer et à exercer des responsabilités : (très bonne, bonne, assez bonne, médiocre)
- h) Aptitude à diriger le travail d'autres fonctionnaires : *très efficace*
- i) Efforts déployés par le fonctionnaire pour améliorer l'exécution de son travail et ses capacités : *très excellent*
4. Appréciations générales du fonctionnaire et évaluation d'ensemble de son travail pendant la période considérée : *Bon Agent très sérieux*
5. A remplir uniquement pour les fonctionnaires effectuant leur stage, je recommande que :
- Le fonctionnaire soit confirmé dans l'emploi pour lequel il a été engagé ou
 - que la durée de son stage soit prolongée de

SIGNATURE DU CHEF DIRECT

Note / 20

III. VISA OU COMMENTAIRES DU CHEF DE DEPARTEMENT

SIGNATURE DU CHEF DE DEPARTEMENT

Note / 20

NOTA : Une note au moins égale à 17 est exigée pour la titularisation du Fonctionnaire dans son emploi.